

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE FRONTENAC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013

Vendredi, le 4 octobre 2013 à 16h30, le président d'élection déclare close la période de réception des déclarations de candidature. Le poste de maire et les postes de conseiller aux districts #1, #2, #3 et #6 sont convoités. Les sièges de conseiller aux districts #4 et #5 sont comblés sans opposition. Ceux-ci sont alors élus par acclamation.

Il y aura donc élection au cinq (5) postes suivants :

À LA MAIRIE ENTRE :

Monsieur Pascal Binet, candidat demeurant au 8001, chemin J.-E.-Fortin
et
Monsieur René Gosselin, maire sortant propriétaire du 368, rue du Beau-Site

AU DISTRICT #1 ENTRE :

Monsieur Pierre Quirion, candidat demeurant au 1203, 8^e rang Sud
et
Monsieur Ghislain Vallée, candidat sortant demeurant au 2288, rang Turgeon

AU DISTRICT #2 ENTRE :

Madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin, candidate demeurant au 307, route 269
et
Monsieur Gervais Dubreuil, candidat demeurant au 112, rang 14
et
Monsieur Jean-Guy Turgeon, candidat demeurant au 33, rue Principale Est

AU DISTRICT #3 ENTRE :

Monsieur Michel Rhéaume, candidat sortant demeurant au 96, rue Principale Ouest
et
Monsieur Nelson Turgeon, candidat demeurant au 73, rue Principale Ouest

AU DISTRICT #6 ENTRE :

Monsieur Roger Duchesneau, candidat demeurant au 4800, rang de la Colline
et
Monsieur Ghislain Jacques, candidat sortant demeurant au 272, rue des Écureuils

Siégeront aux postes suivants, puisqu'élus(e) sans opposition :

DISTRICT #4 : Madame Martine Poulin

DISTRICT #5 : Monsieur Denis Marc Gagnon

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE FRONTENAC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013

SOIRÉE D'INFORMATION POUR LES CANDIDATS

Une rencontre d'information est tenue le lundi, 7 octobre 2013 à 19h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode à l'intention des candidats en lice. Tous les candidats sont présents, c'est-à-dire madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin, messieurs Pascal Binet, René Gosselin, Pierre Quirion, Ghislain Vallée, Gervais Dubreuil, Jean-Guy Turgeon, Michel Rhéaume, Nelson Turgeon, Roger Duchesneau, Ghislain Jacques.

Monsieur Jean-Rock Turgeon, président d'élection, accompagné de madame Chantal Beaulieu, secrétaire d'élection, abordent les principaux sujets relativement au présent scrutin et informent les gens sur la façon dont se déroulera tout le processus électoral ayant comme finalité l'annonce des personnes élues au terme du vote du 3 novembre 2013.

- 1- Mot de bienvenue;
- 2- Présentation des candidats;
- 3- Rôle et fonction du président d'élection;
- 4- But de la rencontre;
- 5- Devoirs des candidats;
- 6- Liste électorale :
 - Provenance;
 - Conditions pour être inscrit sur la liste électorale;
- 7- Conditions pour exercer son droit de vote :
 - Identification
- 8- Inscription des domiciliés et des non domiciliés sur la liste électorale;
- 9- La commission de révision :
 - Endroit, dates et heures;
 - Retransmission des modifications à la liste;
- 10- Rôle des représentants et des releveurs de liste et les documents nécessaires à leur présence;
- 11- Vote par anticipation :
 - Lieux et heures de votation;
- 12- Vote par correspondance :
 - Déroulement;
 - Réservé uniquement aux non domiciliés;
 - Retransmission du nom des personnes ayant voté par correspondance ;
- 13- Jour du scrutin :
 - Personnes admises au bureau de vote et au dépouillement;
 - Demande de collaboration : scrutin et dépouillement;
 - Disponibilité des officiers d'élection le jour de scrutin;
- 14- Après scrutin :
 - Proclamation des personnes élus;

- 15- Remise à chacun des candidats :
- La liste électorale;
 - Le calendrier électoral;
 - Les formulaires de procuration;
 - Le formulaire d'engagement à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels;
 - Les documents concernant l'application du chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités : divulgations de certaines contributions électorales;
 - Rapport et guide portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus;
- 16- Autres sujets :
- Utilisation des lieux municipaux;
 - Affichage;
 - Retraits de candidature;
 - Utilisation des cellulaires;
- 17- Période de questions;
- 18- Fin de la rencontre.

La soirée d'information s'est terminée à 20h30.

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013

VOTE PAR ANTICIPATION ET ITINÉRANT

Le vote par anticipation s'est déroulé le dimanche 27 octobre 2013 de 12h00 à 20h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode. Cette étape fut précédée d'un vote itinérant au Complexe Agora. Huit (8) personnes y ont alors exercé leur droit de vote. À la fermeture du vote par anticipation, incluant le vote itinérant, le président d'élection dénombre 258 personnes qui se sont prévaluées de leur droit de vote, soit 10,03 % du total de l'électorat.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le 1^{er} novembre 2013 16h30, date et heures limites pour la réception des enveloppes contenant le vote par correspondance des propriétaires non domiciliés inscrits sur la liste électorale et qui ont demandé de voter par correspondance, 133 enveloppes ont été reçues dans le délai prescrit. À la fin du traitement des enveloppes, 126 enveloppes ont été jugées conformes, 7 ayant été écartées pour diverses raisons (absence de pièce d'identité et/ou de déclaration). Le nombre de demandes s'élevait à 278 sur 1 045 (27%) dossiers de propriétaires non domiciliés. Statistiquement, 47,84 % (133/278) des demandeurs ont exercé leur droit de vote.

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Sur les 2 572 personnes inscrites sur la liste électorale, 1 783 d'entre-elles se sont prévaluées de leur droit de vote (proportion de 69.32 %). Le résultat du poste convoité est le suivant :

AU POSTE DE MAIRE : 2572 ÉLECTEURS INSCRITS

Monsieur Pascal Binet a recueilli 1 201 voix;

Monsieur René Gosselin a recueilli 560 voix;

22 bulletins de vote furent rejetés.

69,32 % des électeurs de ce district ont exercé leur droit de vote.

Monsieur Pascal Binet l'emporte avec 641 voix de majorité sur monsieur René Gosselin. Monsieur Pascal Binet est élu maire.

AU DISTRICT #1 : 438 ÉLECTEURS INSCRITS

Monsieur Pierre Quirion a recueilli 132 voix;

Monsieur Ghislain Vallée a recueilli 168 voix;

5 bulletins de vote furent rejetés.

69,63 % des électeurs ont exercé leur droit de vote.

Monsieur Ghislain Vallée l'emporte avec 36 voix de majorité sur monsieur Pierre Quirion. Monsieur Vallée est réélu conseiller au district #1.

AU DISTRICT #2 : 398 ÉLECTEURS INSCRITS

Madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin a recueilli 185 voix;

Monsieur Gervais Dubreuil a recueilli 126 voix;

Monsieur Jean-Guy Turgeon a recueilli 3 voix;

3 bulletins de vote furent rejetés.

78,89 % des électeurs de ce district ont exercé leur droit de vote.

Madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin l'emporte avec 59 voix de majorité sur Monsieur Gervais Dubreuil. Madame Boissonneault-Gaulin est élue conseillère au district #2.

AU DISTRICT #3 : 386 ÉLECTEURS INSCRITS

Monsieur Michel Rhéaume a recueilli 141 voix;

Monsieur Nelson Turgeon a recueilli 154 voix;

5 bulletins de vote furent rejetés.

77,97 % des électeurs de ce district ont exercé leur droit de vote.

Monsieur Nelson Turgeon l'emporte avec 13 voix de majorité sur monsieur Michel Rhéaume. Monsieur Turgeon est élu conseiller au district #3.

AU DISTRICT #6 : 479 ÉLECTEURS INSCRITS

Monsieur Roger Duchesneau a recueilli 84 voix;

Monsieur Ghislain Jacques a recueilli 217 voix;

9 bulletins de vote furent rejetés.

64,72 % des électeurs de ce district ont exercé leur droit de vote.

Monsieur Ghislain Jacques l'emporte avec 133 voix de majorité sur monsieur Roger Duchesneau. Monsieur Jacques est réélu conseiller au district #6.

ASSERMENTATION

Les personnes élues sans opposition ont été assermentées le 4 octobre 2013, c'est-à-dire au terme de la fin de mise en candidature. Les personnes élues au suffrage du 3 novembre 2013 ont été dûment assermentées avant le début de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2013.

Jean-Rock Turgeon, président d'élection.

